

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 28 MARS 2023

OBJET : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE TRANSITION SOCIALE ET ECOLOGIQUE : 10 PROPOSITIONS POUR UNE TRANSITION JUSTE, LISIBLE ET PARTAGEE

Il n'y a pas une journée sans qu'une catastrophe météorologique ou la disparition d'une espèce fasse l'actualité. Il ne se passe plus, tout autant, une journée sans que l'urgence à agir pour opérer à l'impérieuse transition écologique fasse l'objet de toutes nos préoccupations. Nous l'appelons de tous nos vœux, avec force.

Le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies (GIEC) publié lundi 20 mars 2023 atteste d'une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces...) pour un même niveau de réchauffement par rapport au 5ème rapport d'évaluation de 2014.

Jour après jour, nous nous rapprochons inexorablement d'un mur que l'humanité ne pourra franchir, et les générations d'alors ne pourront que lire la chronique d'une histoire des générations d'aujourd'hui qui n'ont pas su prioriser, s'organiser, planifier.

Les faits sont là : si nous conservons nos institutions et nos modes de vie en l'état, la planète devra affronter un réchauffement de 3,2 degrés à la fin du siècle, 4 degrés en France. Peu d'entre nous imaginent comment cela va se concrétiser. C'est pourtant largement documenté.

Les plus fragiles seront toujours les plus touchés alors même qu'ils auront été ceux qui auront si peu contribué à la catastrophe. Quelle injustice !

Le choix est simple : investir massivement maintenant pour les générations futures, pour anticiper et adapter la réponse au réchauffement climatique qui est inexorable déjà, ou subir demain, dans une économie qui sera une économie de guerre pour la vie, c'est-à-dire entièrement dédiée à pallier les dommages du réchauffement climatique et de la destruction des espèces.

Ce choix doit être notre fierté, celle d'agir pour les générations futures, celle de démontrer la capacité du politique à anticiper un monde d'incertitudes.

La réussite de la transition sociale et écologique repose sur la combinaison de quatre facteurs : la volonté ; l'expertise sociale, technique et démocratique ; la main d'œuvre qualifiée, son corollaire ; et les financements appropriés.

Nous partageons deux convictions :



- il faut pouvoir permettre de nouvelles modalités de financement, loin des règles actuelles, en proposant à tous les acteurs la capacité à investir massivement, dans un cadre renouvelé.
- La place des territoires sera prépondérante pour enclencher cette nouvelle étape, et leur action, à l'échelle locale permettra d'entraîner et fédérer des projets portés par la puissance publique et par le secteur privé.

Cette place des territoires est à mettre en parallèle de la nécessaire prise en compte des disparités au niveau mondial.

Selon le GIEC, les 10% des plus hauts revenus dans le monde - dont les deux tiers vivent dans des pays développés - représentent à eux seuls entre 36% et 45% des émissions totales de gaz à effet de serre. En outre, les émissions liées au mode de vie des classes moyennes et défavorisées des pays développés sont de 5 à 50 fois plus élevées que celles de leurs homologues dans les pays en développement, alertent les experts.

Cette analogie est aussi valable sur un territoire comme celui de Grand Paris Sud, où les populations qui y sont présentes sont en moyenne plus pauvres, plus précaires, plus fragiles : de fait, elles contribuent moins à la crise climatique et sont celles qui la vivent le plus durement. L'augmentation des coûts d'accès à l'énergie et la hausse des matières premières en sont quelques exemples récents. Plus largement, ce sont aussi ceux qui occupent les métiers les plus difficiles et paradoxalement, les métiers les moins valorisés.

Nous partageons une méthode : la « conversation permanente » entre toutes les parties prenantes, indispensable pour opérer à la transformation écologique de nos sociétés de manière durable et partagée, indispensable à emporter l'adhésion de tous à l'effort collectif que cela suppose, indispensable à atteindre des objectifs qui paraissent être des injonctions paradoxales.

Cette conversation permanente trouve déjà son illustration sur quelques projets à Grand Paris Sud. Elle doit être largement renforcée, à tous les niveaux, avec toutes les parties prenantes : elle trouve son expression dans un plaidoyer, à travers quelques propositions, qui de notre point de vue, permettraient à notre territoire d'accélérer radicalement la transition.

Des actions concrètes et engagées par l'Agglomération doivent être amplifiées, que ce soit en matière d'énergie, de sobriété, d'eau et de biodiversité, d'aménagement du territoire ou encore de gestion des déchets. Elles appellent des financements importants, qui nécessitent d'adapter le cadre actuel en :

1. Permettant l'accès à des prêts à taux zéro, voire négatifs, auprès des institutions financières européennes pour des projets structurants en matière de transition écologique, notamment pour les acteurs qui relèvent des secteurs qui n'ont pas d'objectif de profit ;
2. Autorisant des budgets annexes qui n'impactent pas la dette de la collectivité pour multiplier les projets, sans impacter le budget « principal » de la collectivité et son ratio d'endettement ; faire en sorte que les intercommunalités soient les premières expérimentatrices du « tiers-financement » ;
3. Autorisant les intercommunalités à adapter la fiscalité, dédiée à la transition sociale et écologique, en fonction des projets développés et des réalités locales ;

Mais la question du financement ne saurait être le seul frein et la seule ambition à promouvoir pour mener à bien la transition sociale et écologique.



Elle demande une méthode, de l'agilité permanente, des communs.

Cette méthode, la conversation permanente, permettant d'allier la volonté, l'expertise sociale, technique et démocratique ainsi que la main d'œuvre qualifiée, son corollaire, doit nous permettre d'agir.

Cette action, qui met au cœur la logique territoriale, trouve son expression à travers les propositions suivantes :

4. Favoriser l'émergence de formations à l'échelle locale, pour les cadres des collectivités et des entreprises, ainsi que tous les métiers essentiels y contribuant ;
5. Renouveler les modèles agricoles locaux pour favoriser l'émergence de nouvelles filières, faire évoluer nos habitudes alimentaires, permettre le lien avec les besoins locaux notamment en matière de restauration collective, accompagner une nouvelle génération d'agriculteurs ;
6. Développer des dispositifs incitatifs qui rendent plus coûteuse la consommation de terres non artificialisées par rapport à la reconversion de friches, qui doivent être identifiées pour être valorisées ;
7. Confier le rôle d'autorité organisatrice de la transition écologique aux intercommunalités et métropoles ;
8. Faire porter à l'échelle territoriale la notion de guichet unique de la transition en matière d'aides financières pour les particuliers, les copropriétés et les entreprises, et organiser le référencement d'entreprises labellisées et contrôlées par la puissance publique ;
9. Développer une économie de planification de la transition à hauteur des enjeux, par un investissement de 200 milliards d'euros par an des secteurs publics et privés, et nommer dans tous les départements des Préfets délégués à la transition sociale et écologique, venant compléter les missions actuelles des Préfets délégués à l'égalité des chances présents dans certains territoires ;
10. Développer une conférence territoriale co-présidée par l'État et le Territoire, charge à celle-ci de la décliner en conférences territoriales par secteur et à la bonne échelle, et doter les États locaux d'enveloppes financières conséquentes à attribuer à des projets sous son autorité.

La logique d'une intercommunalité est celle de l'intérêt général au service du territoire. Ces propositions sont celles d'un territoire éveillé, qui évolue dans toutes ses sensibilités politiques, et fait de l'intérêt général sa boussole. Déterminés et prêts à agir, mobilisés sur les enjeux sociaux et écologiques d'aujourd'hui et de demain, dotés d'une feuille de route vertueuse et ambitieuse, nous, élus de l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, affirmons notre volonté de coopération et de dialogue.

L'urgence est là, nous la constatons tous les jours, nous sommes prêts à affronter le mur : donnons-nous les outils pour le faire collectivement.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire d'approuver le plaidoyer, ci-annexé, les propositions qu'il contient, et d'autoriser le Président à mener toute démarche pour les faire connaître et les mettre en œuvre.



Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 28 MARS 2023

OBJET : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE TRANSITION SOCIALE ET ECOLOGIQUE : 10 PROPOSITIONS POUR UNE TRANSITION JUSTE, LISIBLE ET PARTAGEE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-6, L. 5211-9 et L. 5216-5 ;

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Considérant que, dans le contexte prégnant d'un changement durable voire irréversible sur le climat et la biodiversité, des événements extrêmes, sécheresses et pénuries que cela engendre, la transition écologique et sociale s'impose comme un enjeu politique et sociétal majeur rendant indispensable d'adapter les modes de vie des citoyens en opérant à un véritable changement de paradigme ;

Considérant que, dans ces conditions, seule l'action d'investir massivement maintenant pour les générations futures, pour anticiper et adapter la réponse au réchauffement climatique qui est inexorable déjà est une option viable ;

Considérant que notre fierté est celle d'agir pour les générations futures, celle de démontrer la capacité du politique à anticiper un monde d'incertitudes ;

Considérant que l'échelle territoriale paraît aux yeux de la Communauté d'agglomération la plus adaptée pour accélérer fortement la transition écologique et faire que celle-ci soit aussi sociale, condition essentielle à emporter l'adhésion de toutes et tous à l'effort collectif qu'elle suppose ;

Considérant les populations présentes sur notre territoire, en moyenne plus pauvres, plus précaires, plus fragiles, et qui, de fait, contribuent moins à la crise climatique et sont pourtant celles qui la vivent le plus durement ;

Considérant la nécessité de revoir la méthode pour opérer à la transformation écologique de nos sociétés de manière durable et partagée, indispensable à emporter l'adhésion de tous à l'effort collectif que cela suppose, indispensable à atteindre des objectifs qui paraissent être des injonctions paradoxales ;

Considérant que la méthode de la conversation permanente s'illustre déjà par quelques réussites à Grand Paris Sud et qu'elle doit être largement renforcée, à tous les niveaux, avec toutes les parties prenantes ;



Considérant que la réussite de la transition sociale et écologique repose sur la combinaison de quatre facteurs : la volonté, l'expertise sociale, technique et démocratique, une main d'œuvre qualifiée ainsi que des financements adéquats ;

Considérant que, la Communauté d'agglomération a déjà engagé des actions concrètes qui doivent être amplifiées ;

Considérant que cela repose essentiellement sur un cadre de financement renouvelé, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart formule les propositions suivantes :

1. permettre l'accès à des prêts à taux zéro, voire négatifs, auprès de la Banque centrale européenne pour des projets structurants en matière de transition écologique, notamment pour les acteurs qui relèvent des secteurs qui n'ont pas d'objectif de profit,
2. autoriser des budgets annexes qui n'impactent pas la dette de la collectivité pour multiplier les projets, sans impacter le budget « principal » de la collectivité et son ratio d'endettement ; faire en sorte que les intercommunalités soient les premières expérimentatrices du « tiers-financement »,
3. autoriser les intercommunalités à adapter la fiscalité, dédiée à la transition sociale et écologique, en fonction des projets développés et des réalités locales ;

Considérant que la question du financement ne saurait être le seul frein et la seule ambition à promouvoir pour mener à bien la transition sociale et écologique ;

Considérant la méthode de la conversation permanente, l'agilité permanente à opérer, les communs à créer, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart formule les propositions suivantes :

4. favoriser l'émergence de formations à l'échelle locale, pour les cadres des collectivités et des entreprises, ainsi que tous les métiers essentiels y contribuant,
5. renouveler les modèles agricoles locaux pour favoriser l'émergence de nouvelles filières, faire évoluer nos habitudes alimentaires, permettre le lien avec les besoins locaux notamment en matière de restauration collective, accompagner une nouvelle génération d'agriculteurs,
6. développer des dispositifs incitatifs qui rendent plus coûteuse la consommation de terres non artificialisées par rapport à la reconversion de friches, qui doivent être identifiées pour être valorisées,
7. confier le rôle d'autorité organisatrice de la transition écologique aux intercommunalités et métropoles,
8. faire porter à l'échelle territoriale la notion de guichet unique de la transition en matière d'aides financières pour les particuliers, les copropriétés et les entreprises, et organiser le référencement d'entreprises labellisées et contrôlées par la puissance publique,
9. développer une économie de planification de la transition à hauteur des enjeux, par un investissement de 200 milliards d'euros par an des secteurs publics et privés, et nommer dans tous les départements des Préfets délégués à la transition sociale et écologique, venant compléter les missions actuelles des Préfets délégués à l'égalité des chances présents dans certains territoires,



10. développer une conférence territoriale co-présidée par l'État et la Collectivité, charge à celle-ci de la décliner en conférences territoriales par secteur et à la bonne échelle, et doter les États locaux d'enveloppes financières conséquentes à attribuer à des projets sous son autorité ;

Considérant que la logique d'une intercommunalité est celle de l'intérêt général au service du territoire, que les propositions faites par la Communauté d'agglomération sont celles d'un territoire éveillé, qui évolue dans toutes ses sensibilités politiques ;

Considérant que les conseillers communautaires, déterminés et prêts à agir, mobilisés sur les enjeux sociaux et écologiques d'aujourd'hui et de demain, dotés d'une feuille de route ambitieuse, affirment leur volonté de coopération et de dialogue ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le plaidoyer, ci-annexé, relatif aux engagements de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart en matière de transition sociale et écologique, formulant 10 propositions pour une transition juste, lisible et partagée pour accélérer à Grand Paris Sud ;

SOLLICITE l'État afin de mettre en place une conférence territoriale, et ses déclinaisons ;

SOLLICITE la Première Ministre et le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour la mise en œuvre des propositions figurant dans le plaidoyer approuvé ;

AUTORISE le Président à signer tout document y afférent et à engager toute démarche en ce sens ;

DIT que la présente délibération sera transmise aux préfets des départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et de la région Île-de-France.

Michel Bisson
Président

**Accélérer à
Grand Paris Sud :**

100 propositions

**pour une transition
juste, lisible et partagée**



Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Préambule

Il n'y a pas une journée sans qu'une catastrophe météorologique ou la disparition d'une espèce fasse l'actualité. Il ne se passe, tout autant, plus une journée sans que l'urgence à agir pour opérer à l'impérieuse transition écologique fasse l'objet de toutes nos préoccupations.

Nous l'appelons de tous nos vœux, avec force.

Pourtant, jour après jour, nous nous rapprochons inexorablement d'un mur que l'humanité ne pourra franchir, et les générations d'alors ne pourront que lire la chronique d'une histoire des générations d'aujourd'hui qui n'ont pas su prioriser, s'organiser, planifier.

Les raisons seront toujours les mêmes. Comment décider de prioriser telle politique écologique au détriment de telle politique sociale ? Comment arbitrer entre un projet économique, de logement et le fait de ne pas artificialiser les sols ? Comment choisir de renoncer à l'abondance dans nos modes de vie, alors que les générations d'aujourd'hui ont déjà l'impression de devoir faire des concessions, et que les plus jeunes de nos concitoyens vivent au rythme des crises, sans avoir connu ce que d'aucuns qualifieraient désormais de situation normale ?

Les faits sont là : en l'état actuel des choses, la planète devra affronter un réchauffement de 3,2 degrés à la fin du siècle, 4 degrés en France. Peu d'entre nous imaginent comment cela va se concrétiser. C'est pourtant largement documenté : des sécheresses nombreuses, des catastrophes régulières, un accès difficile à l'eau, des pénuries quotidiennes de denrées alimentaires, l'accentuation des précarités : ce ne sont que quelques exemples.

Les plus fragiles seront toujours les plus touchés alors même qu'ils auront été ceux qui auront si peu contribué à la catastrophe. Quelle injustice !

La réussite de la transition sociale et écologique repose sur la combinaison de quatre ingrédients.

La volonté tout d'abord.

Elle est dans tous les esprits, mais elle nécessite de s'inscrire concrètement dans les organisations et dans les comportements individuels. Il faut pouvoir enclencher une étape, qui en déclenchera d'autres ensuite. Il nous faut pouvoir inscrire la transition dans nos actes du quotidien : il s'agit d'opérer à un changement de regard, social et culturel, un changement de paradigme.

L'expertise sociale, technique et démocratique ensuite.

L'expertise scientifique fait des bonds de géants, le niveau de précision du GIEC en témoigne. Des solutions existent, de belles technologies sont développées : le progrès technique impressionne tous les jours. Encore faut-il disposer des compétences pour juger la pertinence de telle ou telle solution, à la croisée de la technique et de la sobriété, avec le regard aiguisé de la science pour évaluer les ordres de grandeur. En d'autres termes, la technique ne pourrait être la seule réponse au réchauffement climatique : en l'état actuel de nos connaissances, il sera impossible de faire l'économie des changements de comportements, individuels et structurels. Cela est encore plus vrai pour les autres volets fondamentaux de la transition écologique que sont la lutte contre la dégradation de la biodiversité, la réduction de la pollution, l'économie des ressources naturelles. L'expertise doit être aussi sociale et démocratique pour opérer à une transition juste : elle nécessite d'embarquer largement, d'être inclusive dans ses attendus et dans sa mise en œuvre ; elle nécessite aussi d'offrir une large place au débat citoyen, et d'être décidée collectivement.

La main d'œuvre qualifiée, son corollaire.

Au-delà de l'expertise technique, il s'agit de pouvoir la mettre en œuvre effectivement. Aujourd'hui, ceux qui sont capables d'exercer leurs



Les dommages économiques de l'inaction seraient exorbitants : 30 000 milliards chaque année à l'horizon 2075.

métiers en prenant en compte le paradigme de la transition sont trop peu nombreux. Un plan massif de rénovation énergétique des bâtiments peut, par exemple, être décidé, et pour autant, faudrait-il pouvoir compter sur des professionnels qui disposent de la technicité pour en faire l'état des lieux et préconiser ensuite les bonnes solutions. En cela, la formation est essentielle, notamment pour renforcer nos capacités d'ingénierie, de conception et de mise en œuvre de solutions innovantes.

Enfin, il faut disposer des financements.

Mettre en place la transition coûte cher, indéniablement. La Cour des Comptes européenne estime un budget de 11 200 milliards d'euros entre 2021 et 2030 pour la transition écologique, ce qui représente chaque année 6% du PIB et 10,6% des dépenses publiques à l'échelle de la France, soit environ 200 milliards d'euros. Cela montre, d'une part, que tout investissement nouveau doit se faire en prenant en compte cette dimension, et d'autre part, de la nécessité de déployer un plan d'investissement très important, bien loin des sommes actuellement engagées. De la même manière qu'il a su le faire pour le logement ou pour les infrastructures de transport, l'État doit proposer une planification ambitieuse et des financements exceptionnels.

Les dommages économiques de l'inaction seraient, quant à eux, bien plus exorbitants. Un panel de 738 économistes sondés par l'Institute for Policy Integrity de l'Université de New York l'estime actuellement à 1700 milliards de dollars par an dans les cinq prochaines années, et à 30 000 milliards chaque année à l'horizon 2075.

Le choix est simple : investir massivement maintenant pour les générations futures, pour anticiper et adapter la réponse au réchauffement climatique qui est inexorable déjà, ou subir demain, dans une économie qui sera une économie de guerre pour la vie, c'est-à-dire entièrement dédiée à pallier les dommages du réchauffement climatique et de la destruction des espèces. Ce choix doit être notre fierté, celle d'agir pour les générations futures, celle de démontrer la capacité du politique à anticiper un monde d'incertitudes.

Nous partageons deux convictions.

Il faut pouvoir permettre de nouvelles modalités de financement, loin des règles actuelles, en proposant à tous les acteurs la capacité à investir massivement, dans un cadre renouvelé. La place des territoires sera prépondérante pour enclencher cette nouvelle étape, et leur action, à l'échelle locale permettra d'entraîner et fédérer des projets portés par la puissance publique et par le secteur privé.

Cette place des territoires est à mettre en parallèle de la nécessaire prise en compte des disparités au niveau mondial.

Selon le GIEC, les 10% des plus hauts revenus dans le monde - dont les deux tiers vivent dans des pays développés - représentent à eux seuls entre 36% et 45% des émissions totales de gaz à effet de serre. En outre, les émissions liées au mode de vie des classes moyennes et défavorisées des pays développés sont de 5 à 50 fois plus élevées que celles de leurs homologues dans les pays en développement, alertent les experts.

Cette analogie est aussi valable sur un territoire comme celui de Grand Paris Sud, où les populations qui y sont présentes sont en moyenne plus pauvres, plus précaires, plus fragiles : de fait, elles contribuent moins à la crise climatique et sont celles qui la vivent le plus durement. L'augmentation des coûts d'accès à l'énergie et la hausse des matières premières en sont quelques exemples récents. Plus largement, ce sont aussi ceux qui occupent les métiers les plus difficiles et paradoxalement, les métiers les moins valorisés.

Seule l'échelle territoriale a la capacité de prendre en compte cette réalité et à faire de la transition écologique, une transition qui soit aussi sociale, indispensable à emporter l'adhésion de tous à l'effort collectif que cela suppose, indispensable pour faire de la « conversation permanente » entre les parties prenantes la méthode pour opérer la transformation écologique de nos sociétés de manière durable et partagée.

Cette conversation permanente est indispensable pour atteindre des objectifs qui paraissent être des injonctions paradoxales. La question du logement en est le plus bel exemple : comment répondre aux nouveaux besoins, être accessibles à tous, tout en limitant l'empreinte carbone de leur construction et de leur utilisation ? Comment en construire suffisamment pour répondre à la demande tout en préservant la biodiversité ? Comment conserver le patrimoine... comment assurer la mixité sociale... comment préserver la santé... Autant de questions qui sont toutes légitimes et méritent d'être traitées.

La conversation permanente doit permettre de les traiter toutes, conjointement, et de trouver le chemin pour faire des contradictions, une solution. Elle doit aussi nous permettre de planifier ce qui peut l'être, d'anticiper les trajectoires probables et les impacts sur les politiques menées, de reconnaître les incertitudes, d'éviter les incohérences, d'expérimenter et de réajuster si besoin, d'évaluer pour adapter de nouveau. En d'autres termes, il s'agit d'être agile, de dépasser une organisation politico-administrative qui n'est plus adaptée aux enjeux.

Cette conversation permanente trouve déjà son illustration sur quelques projets à Grand Paris Sud : en matière d'eau, l'alliance des territoires permet d'envisager des démarches conjointes sur la ressource à la bonne échelle ; en matière de lien aux entreprises, l'organisation d'assises de la logistique permet de créer des synergies vers la décarbonation.

Cette conversation permanente doit être largement renforcée, à tous les niveaux, avec toutes les parties prenantes : elle trouve son expression dans ce plaidoyer, à travers quelques propositions, qui de notre point de vue, permettraient à Grand Paris Sud d'accélérer radicalement la transition. Nous y sommes prêts !



Seule l'échelle territoriale a la capacité de prendre en compte cette réalité et à faire de la transition écologique, une transition qui soit aussi sociale...

L

Une catastrophe annoncée, qui nécessite d'agir sans délais vers les solutions

Pendant longtemps, le réchauffement climatique était illustré par la hausse du niveau de la mer ou encore la fonte des glaces : autant d'éléments qui ne rendent que peu concrète la réalité de celui-ci pour ceux qui ne sont pas directement concernés. La loi de la proximité, qui est enseignée dans les écoles de journalisme et qui consiste à juger de l'importance de la nouvelle en fonction, notamment, de la distance à laquelle se déroule un événement, en est soit la conséquence, soit l'origine. Peu importe, désormais, le réchauffement

climatique, le déclin de la biodiversité sont des réalités tangibles, qui jalonnent notre quotidien.

La fonte des glaciers serait plus rapide qu'attendu. Des scientifiques d'une équipe internationale, dans une étude publiée dans la revue Science, le 5 janvier 2023, ont estimé que la perte de masse des glaciers serait ainsi supérieure de 14 à 23 % par rapport aux précédentes projections. Cela se traduit par l'érosion des côtes, par le recul du littoral : ceux qui vivent à proximité pourraient en parler mieux que nous.

À Grand Paris Sud, le réchauffement climatique se concrétise dans une réalité de plus en plus fréquente : celle où les sols sont tellement secs qu'ils ne sont plus en capacité d'absorber les épisodes de pluie intenses et provoquent des inondations destructrices.

La Seine qui traverse le territoire de part en part amène son lot de réjouissances, mais peut tout aussi rapidement amener son lot de destructions : une crue d'envergure signifierait, pour plusieurs communes de l'agglomération, des conséquences dramatiques qui coûteraient plusieurs centaines de millions d'euros. La tempête Alex en 2020, dans l'arrière-pays niçois, a nécessité plus d'un milliard d'euros d'investissement rien que pour reconstruire les infrastructures publiques. L'activité humaine implique des conséquences tout aussi nombreuses sur la biodiversité.

En une génération, les populations d'insectes ont chuté de près de 80 % en Europe. C'est ce que suggère une étude internationale publiée dans la revue PLoS One, analysant des données de captures d'insectes réalisées depuis 1989 en Allemagne. Elle montre en outre que le déclin des abeilles domestiques, très médiatisé par le monde apicole, n'est que la part émergée d'un problème bien plus vaste.

La Terre aurait vu disparaître près de 68% de ses populations de vertébrés entre 1970 et 2016, un rythme estimé 100 à 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction par le Fonds mondial pour la nature (WWF).

En Île-de-France, en Essonne, en Seine-et-Marne, les indicateurs sont similaires. Les quelques réservoirs de biodiversité sur le territoire mobilisent les acteurs pour les préserver, voire les renaturer, ce qui nécessite la mobilisation de sommes très importantes, empêchant malheureusement de traiter tous les sujets d'un seul front.

En matière d'eau, pour la première fois à l'été 2022, l'ensemble de la région parisienne a été frappée d'arrêtés limitant la consommation alors qu'il s'agit initialement d'une région aux ressources abondantes. Cette situation, que connaissent certaines régions depuis longtemps, se reproduit en 2023 avec d'autant plus de force que les précipitations ont été faibles au cours de l'automne et de l'hiver.

Le ministre de la transition écologique a d'ailleurs réuni tous les Préfets le 6 mars dernier pour anticiper le manque d'eau sur tout le territoire en leur demandant de prendre des arrêtés de restriction dès maintenant.

Cette réalité va s'accélérer, s'amplifier, à l'image de situations déjà connues à travers le monde. Il est donc urgent d'accélérer la réponse pour limiter les conséquences dramatiques pour les populations. En ce qui nous concerne, cette réponse peut d'ores-et-déjà se décliner en une multitude d'actions.



Peu importe, désormais, le réchauffement climatique, le déclin de la biodiversité sont des réalités tangibles, qui jalonnent notre quotidien.

III

Des actions engagées, qui doivent être amplifiées

Quatre secteurs prioritaires sont particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre : ce sont ceux qui servent à nous alimenter, à nous mouvoir, à nous loger et à produire les biens de consommation.

En raison de ses compétences, une agglomération comme la nôtre dispose de plusieurs leviers pouvant contribuer à changer la trajectoire : elle peut agir sur le cycle de l'eau, développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables et de récupération, favoriser les mobilités douces, amplifier la rénovation énergétique des bâtiments, permettre un tri et une valorisation efficace

des déchets, définir des utilisations du foncier pour favoriser une agriculture en circuit court ou valoriser des friches, contribuer à de nouvelles formations par son action sur l'enseignement supérieur, orienter l'action des entreprises vers une évolution des modes de production, ou encore engager des actions visant à renaturer des espaces permettant au vivant, dans toutes ses composantes, d'évoluer et de vivre.

Ces quelques exemples ne sont ni exhaustifs, ni de notre seule responsabilité - ils doivent permettre de dresser des lignes de force pour mettre en œuvre la transition.

A. Très concrètement, à Grand Paris Sud

Grand Paris Sud a mis en œuvre plusieurs projets ces dernières années qui permettent de tracer le chemin.

Sur les stations d'épuration, à travers une SPL avec le SIARCE, nous développons la valorisation des boues d'épuration par leur méthanisation : ce sont 2500 équivalents logements qui peuvent être alimentés en biogaz dès 2023.

En matière d'énergie, plusieurs réseaux de chaleur existent sur le territoire et contribuent à permettre le développement des énergies renouvelables et de récupération. À Évry-Courcouronnes, une alimentation par de la géothermie et de la chaleur issue du centre de traitement des déchets, le rejet de 48 000 tonnes de CO2 est évité chaque année en alimentant 25 000 équivalents logements. À Ris-Orangis et Grigny, des géothermies existent également, tandis qu'à Bondoufle, une chaufferie biomasse alimente le réseau de chaleur du quartier Grand Parc.

En ce qui concerne la biodiversité, l'action de l'agglomération a permis de développer un projet ambitieux sur un espace naturel laissé à l'abandon: au-delà d'enlever des milliers de tonnes de déchets, il s'agit de renaturer les espaces et d'envisager un modèle agricole nouveau. Plusieurs espaces de biodiversité mobilisent une attention particulière de l'agglomération : le bassin de la Motte, les Lacs de Grigny-Viry, la Seine, les rus, les forêts de Sénart et de Rougeau... À ce titre, Grand Paris Sud s'engage aussi à développer les continuités écologiques, par les trames vertes, bleues et noires, essentielles au vivant dans son ensemble.

Sur le petit cycle de l'eau, l'agglomération organise sa compétence en régie, pour appliquer le juste prix à périmètre constant, investir massivement sur le renouvellement des canalisations et la séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, développer une vision patrimoniale de long terme... C'est également la présence d'un conseil d'exploitation, avec élus et associations, qui permet transparence sur l'organisation du service public et la formation des prix aux usagers

En matière de production de l'eau, l'agglomération participe au syndicat mixte Eau du Sud Francilien qui vise à la réappropriation du réseau interconnecté sud francilien, afin, là encore, d'appliquer le juste prix aux usagers et de développer une vision de la gestion de l'eau potable coordonnée à une vision sur le grand cycle de l'eau. Dans une logique d'alliance des territoires, un modèle écologique, à la bonne échelle et coopérant est développé, et s'attachera à terme, avec attention à la qualité et la disponibilité de la ressource en eau.

L'agglomération accompagne aussi **le développement des mobilités**, en investissant pour permettre à de nouveaux réseaux de transports en commun structurants, les TZEN ou le T12 par exemple, de s'installer sur le territoire, pour permettre aux populations de diminuer l'utilisation de véhicules individuels. Un territoire maillé, avec des transports fonctionnels, contribue aussi à améliorer la qualité de vie des populations qui subissent les trajets pendulaires du quotidien par le recours à l'usage d'un véhicule personnel faute de pouvoir faire autrement. Ce sont aussi les interconnexions que l'agglomération investit pour permettre la multimodalité du transport, en développant notamment les liaisons douces et la rénovation des pôles gares.



En raison de ses compétences, une agglomération comme la nôtre dispose de plusieurs leviers pouvant contribuer à changer la trajectoire.



L'agglomération a élaboré son premier budget climat en 2022, une démarche qui nécessite d'être confortée : elle permet de considérer aujourd'hui que 65 millions d'euros du budget sont des dépenses favorables à la transition

En matière de logement, l'agglomération et ses aménageurs orientent vers des constructions plus durables, moins énergivores, qui permettent une gestion des eaux plus respectueuse des flux naturels, où les espaces de biodiversité sont plus nombreux. Il faut pouvoir amplifier ce mouvement, par l'usage de matériaux de meilleure qualité, et plus respectueux de la planète par leur mode de production diminuant ainsi l'empreinte carbone.

La rénovation énergétique du bâti est également une priorité, par le renouvellement urbain ou dans le cadre des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain. C'est aussi l'action de l'Agence locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) qui permet aux copropriétés ou à des particuliers de faire appel aux services d'experts, leur permettant d'aboutir à une rénovation thermique de qualité et à moindre coût.

En matière d'éclairage public, très consommateur, le renouvellement du parc permet une consommation diminuée par 5 pour une même qualité de service. Plus encore, la modularité des nouvelles technologies offre la possibilité de varier l'intensité lumineuse au cours de la nuit, ce qui engendre des économies et est plus respectueux de la biodiversité.

Sur les déchets, les nouvelles modalités de collecte permettent de rationaliser les parcours, et de limiter les nuisances. Les extensions de consignes en matière de tri et la réalisation d'un guide visent à limiter la mauvaise qualité du tri, qui empêche la valorisation effective de certains gisements de déchets et leur recyclage. La dotation des populations en composteurs, encore trop insuffisante, contribue au tri à la source des biodéchets. Enfin, le soutien aux dispositifs de recyclerie dans une logique d'économie circulaire offre la possibilité d'un recyclage vertueux et à

moindre coût.

L'agglomération, par sa compétence **développement économique**, travaille avec les entreprises sur des efforts de sobriété et pour mettre en visibilité des pratiques permettant d'aller à des process plus décarbonés. L'organisation d'assises de la chaîne logistique y contribue, pour ce qui concerne une filière très présente sur le territoire.

Au-delà, les initiatives relevant du secteur privé sont aussi nombreuses et méritent d'être davantage mises en lumière, pour organiser des synergies positives entre opérateurs économiques et avec la sphère publique. Certains sont novatrices sur leur chaîne de production, d'autres développent des énergies renouvelables, d'autres encore mettent en place des actions favorisant la biodiversité. Plus largement, elles sont nombreuses à se mettre au service de la transition.

Enfin, une politique publique doit être pilotée et suivie. L'agglomération a ainsi élaboré son premier budget climat en 2022, une démarche qui nécessite d'être confortée : elle permet de considérer aujourd'hui que 65 millions d'euros du budget primitif 2023 sont des dépenses favorables ou très favorables à la transition ; l'agglomération a aussi initié son observatoire de la transition écologique, pour se doter d'indicateurs, qui mériteraient d'être mis à jour plus régulièrement dans les bases nationales de données.

Tout cela contribue à des politiques de transition qui se veulent ambitieuses, mais qui ne sont pas suffisantes à respecter le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) élaboré en 2019, ni la trajectoire définie dans l'Accord de Paris et les COP suivantes.

B. Demain, c'est maintenant à Grand Paris Sud

Certains projets sont d'ores-et-déjà identifiés, faciles à mettre en œuvre, mais ils nécessitent les quatre ingrédients cités en introduction : la volonté, l'expertise, la main d'œuvre qualifiée et les financements. Nous disposons déjà des trois premiers.

En matière d'énergie.

- Le développement de réseaux de chaleur, avec, si possible, une alimentation à 100% d'ENRR. Ils peuvent être de dimension importante comme réduits à de petites zones où figurent un équipement public et quelques logements collectifs. Celui de Corbeil-Essonnes nécessite un investissement de 50 millions d'euros par exemple.
- Un plan de solarisation massif, développé par la puissance publique, le secteur privé et des collectifs citoyens. La couverture de l'ensemble des bâtiments publics, là où c'est techniquement possible, permettrait de renforcer l'indépendance et la résilience du territoire. La solarisation du site administratif de l'hôtel d'agglomération à Évry-Courcouronnes, pour initier la dynamique, nécessite un investissement de 150 000€, dont la rentabilité est estimée à 15 ans, pour une durée de vie de 25.
- Le développement de nouvelles ENRR : l'éolien, le CSR*, l'hydraulique, la méthanisation, l'hydrogène ou encore le bio-GNV.

Dans ce cadre, le territoire s'inscrit en concordance avec les objectifs de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables.

En matière de sobriété.

- Le passage intégral de tout le territoire en LED pour l'éclairage public, réduisant ainsi la consommation électrique de manière importante. Cela représente un coût d'investissement de 48 millions d'euros.
- La rénovation énergétique des bâtiments de l'agglomération représente un coût de 64 millions d'euros. C'est aussi le cas pour chaque commune qui dispose aussi de nombreux équipements publics. Dans le cadre du CRTES, ce sont vingt projets identifiés par les communes pour rénover leurs écoles, pour un total de 56 millions d'euros. Cela ne représente que la partie visible mais donne une idée de l'enjeu financier.

En matière d'eau et de biodiversité.

- L'investissement dans de nouvelles capacités épuratoires pour permettre d'accueillir les effluents toujours plus nombreux dans les 30 prochaines années représente un investissement de 150 millions d'euros à horizon 2035.
- Le renouvellement des canalisations d'eau potable à raison de 1% par an signifie un investissement d'environ 10 millions d'euros chaque année.
- La mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales urbaines et d'eaux usées, ou encore la création de bassins de rétention représente là aussi des dizaines de millions d'euros.
- Le passage intégral à la télé-relève représente un investissement de 5,6 millions d'euros sur le territoire.
- La renaturation des rus, la préservation d'espaces naturels sensibles, un travail autour des berges de Seine, dans le cadre d'un Parc Naturel Urbain, nécessitent tout autant d'investissements.
- La dépollution de certaines zones naturelles demande aussi un investissement important : l'exemple du Cirque de l'Essonne en témoigne.



Les quatre ingrédients nécessaires :

- la volonté,
- l'expertise,
- la main d'œuvre qualifiée
- et les financements.

* Combustible Solide de Récupération.



Nous souhaitons concilier un double objectif : combattre la fin du monde, permettre la fin du mois.

- La création de nouveaux corridors écologiques peut nécessiter l'achat de fonciers et la création de zones-tampons pour permettre à la faune de se déplacer, à l'instar du travail en cours sur l'allée royale.

En matière d'aménagement du territoire.

- Le développement de nouvelles voies douces, dans le cadre du plan vélo, demande là aussi des budgets somme toute assez conséquents. En fonction du type de voie à créer, cela peut représenter un investissement de 500 k€ le kilomètre.
- La revalorisation des pôles gare offre de nouvelles perspectives, pour accueillir les bus, offrir du stationnement aux véhicules individuels ou aux vélos : la requalification de ce type d'espaces publics s'apprécie rapidement en millions d'euros, de même que pour accompagner les nouvelles offres de mobilités, lorsqu'il s'agit par exemple de créer des voies dédiées.
- Le partage des usages du foncier, prenant en compte la nouvelle dynamique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), interroge le coût des compensations à opérer. En parallèle, la gestion du développement économique et de la production de logements d'une part, couplée à la préservation de la biodiversité et à une transformation du modèle agricole d'autre part impliquent des investissements importants.

En matière de déchets.

- L'obligation du tri à la source des biodéchets nous conduira à proposer une solution dès 2024 aux populations. Il est tout autant possible de respecter l'obligation avec l'ambition d'en faire une politique publique permettant la valorisation de ce gisement qui représente 25 à 30 % des poubelles d'ordures ménagères actuellement. La mise en place de points d'apport volontaire au niveau du bâti collectif représente là encore des investissements considérables.

La question du financement demeure, nous l'avons constaté à travers les quelques lignes précédentes, une problématique fondamentale. Soumis à une réduction générale des dotations, à la disparition de ses leviers fiscaux au fur et à mesure des réformes gouvernementales, nous, élus, devrions in fine opérer à un choix entre les politiques publiques traditionnelles, celles qui apportent le service public si nécessaire aux populations celles qui visent à investir dans de nouveaux projets ou celles, encore, de la transition. Nous nous y refusons et souhaitons concilier un double objectif : combattre la fin du monde, permettre la fin du mois.

Nous plaçons pour dépasser cet état de fait, avec quelques propositions simples :

1. Permettre l'accès à des prêts à taux zéro, voire négatifs, auprès de la Banque centrale européenne ou de la Banque européenne d'investissement pour des projets structurants en matière de transition écologique, notamment pour les acteurs qui relèvent des secteurs qui n'ont pas d'objectif de profit.

2. Autoriser des budgets annexes qui n'impactent pas la dette de la collectivité pour multiplier les projets, sans impacter le budget « principal » de la collectivité et son ratio d'endettement ; faire en sorte que les intercommunalités soient les premières expérimentatrices du « tiers-financement ».

3. Autoriser les intercommunalités à adapter la fiscalité, dédiée à la transition sociale et écologique, en fonction des projets développés et des réalités locales.

III

Créer des « communs », favoriser « l'alliance des volontés » au service de l'action

Mais la question du financement ne saurait être le seul frein et la seule ambition à promouvoir pour mener à bien la transition sociale et écologique.

Elle demande une méthode, de l'agilité permanente, des communs.

Si la transition ne saurait s'appuyer sur les comportements individuels uniquement, leur évolution est pour autant indispensable. L'éducation a un rôle prépondérant à jouer pour à la fois faire de la volonté, de l'expertise et du développement des qualifications, la combinaison d'un cercle vertueux.

Il est donc nécessaire d'amplifier largement les actions de sensibilisation, dès le plus jeune âge, sur le tri des déchets, les économies d'eau, les

gestes de sobriété en matière de consommation énergétique ou de mobilité...

Plus largement, il s'agit de changer de paradigme dans la formation en générale : l'écologie ne doit plus être un module, il doit intégrer tous les modules. Exemple même de la transversalité, il doit innover toutes les organisations. Pour cela, les dirigeants actuels doivent intégrer cette dimension et s'y former. Il s'agit aussi de créer, dans l'enseignement supérieur, dans les dispositifs de formation et d'emploi locaux, de nouvelles filières de formation.

4. Favoriser l'émergence de formations à l'échelle locale, pour les cadres des collectivités et des entreprises, ainsi que tous les métiers essentiels y contribuant.



Pour réussir une transition alimentaire juste, il faut des agriculteurs mieux rémunérés et plus nombreux.

Au-delà de ceux qui font l'expertise, la valorisation des métiers essentiels doit aussi être une orientation forte. Sans exhaustivité aucune dans les exemples qui suivent, il s'agit de revaloriser des métiers mal reconnus.

Les conducteurs de bus, les logisticiens ou encore les agriculteurs sont autant d'exemples de pierres angulaires d'une transition réussie.

Par la présence en nombre suffisant de conducteurs formés, les transports sont plus fiables, plus sécurisés, et encouragent à favoriser leur utilisation.

Par des logisticiens qui se spécialisent dans de nouvelles formes de gestion des stocks, par des livraisons qui réduisent l'impact carbone dans le dernier kilomètre, cela entraîne une économie plus décarbonée.

Par des agriculteurs mieux formés, qui réorientent leurs modes de production au service de la souveraineté alimentaire, des circuits courts, par la pratique de l'agro-écologie, cela diminue drastiquement l'impact de l'agriculture sur la planète. Elle représente aujourd'hui un quart des émissions de gaz à effet de serre tout en étant un des secteurs les plus touchés par le changement climatique.

Pour réussir une transition alimentaire juste, il faut des agriculteurs mieux rémunérés et plus nombreux.

5. Renouveler les modèles agricoles locaux pour favoriser l'émergence de nouvelles filières, faire évoluer nos habitudes alimentaires, permettre le lien avec les besoins locaux notamment en matière de restauration collective, accompagner une nouvelle génération d'agriculteurs.

Pour réussir une transition juste, de façon à l'organiser, à la planifier, à l'inscrire dans une logique d'intérêt général, des communs doivent être partagés et placés sous maîtrise publique.

Ces communs sont l'eau, l'énergie, le foncier.

Pour qu'ils soient en effet des communs, ils doivent être accessibles à toutes et tous, ils

doivent être gérés en dehors de toute logique de rentabilité, et l'organisation du service doit pouvoir être expliquée en toute transparence, en donnant aux citoyens un pouvoir d'agir sur la ressource.

Il s'agit aussi de développer un nouveau modèle d'aménagement, où le vivant dans toutes ses dimensions peut cohabiter.

Il nous faut donc pouvoir réinterroger radicalement le modèle d'urbanisation, par la valorisation des friches plutôt que par la consommation de terres non artificialisées, tout en regardant ces dernières, projet par projet, dans une logique territoriale à la bonne échelle, en fonction de l'intérêt que cela emporte pour un territoire donné : la commune, l'agglomération, le département, la région, le pays.

6. Développer des dispositifs incitatifs qui rendent plus coûteuse la consommation de terres non artificialisées par rapport à la reconversion de friches, qui doivent être identifiées pour être valorisées.

Pour réussir une transition juste, celle-ci doit être lisible, cohérente et hiérarchisée. Il ne s'agit pas demain, de restreindre tous les plaisirs qui font le bonheur de la vie : elle n'emporterait pas, autrement, l'adhésion générale, elle serait un échec. Il s'agit tout aussi bien de créer de nouveaux plaisirs, de nouvelles joies, de nouvelles manières de s'émanciper, de repenser à certains égards son mode de vie. Il s'agit enfin d'y avoir un accès facilité, dans un cadre qui permette de convertir sa volonté en actions.

Rénover énergétiquement son logement, obtenir des aides pour faire évoluer son mode de mobilité, être doté d'un composteur ou d'un récupérateur d'eau de pluie sont autant d'exemples du parcours du combattant pour ceux qui veulent faire évoluer leurs comportements et agir pour la transition.

Quelle hiérarchie mettre dans ces actions : c'est une autre question que nous nous posons tous quotidiennement.

Dans une période d'incertitudes, nous portons la conviction que nos concitoyens ont besoin de repères, de lisibilité pour agir.

Le premier repère est bien celui de l'échelle locale,

celle de la proximité qui rassure. Les territoires ont des idées, connaissent les réalités et besoins locaux, savent être agiles. Il faut leur donner la capacité d'organiser.

7. Confier le rôle d'autorité organisatrice de la transition écologique aux intercommunalités et métropoles.

8. Faire porter à l'échelle territoriale la notion de guichet unique de la transition en matière d'aides financières pour les particuliers, les copropriétés et les entreprises, et organiser le référencement d'entreprises labellisées et contrôlées par la puissance publique.

Pour réussir la transition, l'État doit prendre toute sa place, il est le garant d'une cohérence et d'une ambition partagée. Il doit prioriser, organiser, planifier nationalement. Il doit mettre le cadre d'une coopération renforcée à l'échelle des territoires, pour permettre à toutes les parties prenantes de la transition de s'organiser localement face aux défis qui leur incombent.

Il doit aussi simplifier, faire confiance aux élus dans les territoires, les autoriser à inventer de nouveaux systèmes d'alliance des territoires qui permettent souplesse, agilité et adaptation aux projets.

Les dispositifs sont trop nombreux, les modalités de financement illisibles, les appels à projets mortifères.

Pire encore, nous passons plus de temps à élaborer de nouvelles formes de contractualisation qu'à mettre en œuvre les projets qui les contiennent.

Les financements tant promis n'arrivent que peu, et ne sont jamais à la hauteur des enjeux.

Écartelées par le mouvement permanent de décentralisation-recentralisation, nos collectivités se meurent de tant d'atermoiements : il est temps d'opérer à un nouvel acte de la relation, d'autant plus nécessaire à l'heure où les défis auxquels nous devons faire face collectivement sont si nombreux, à l'heure où nos concitoyens perdent

confiance dans l'action publique pourtant si nécessaire et seule garante de l'intérêt commun.

9. Développer une économie de planification de la transition à hauteur des enjeux, par un investissement de 200 milliards d'euros par an des secteurs publics et privés, et nommer dans tous les départements des Préfets délégués à la transition sociale et écologique, venant compléter les missions actuelles des Préfets délégués à l'égalité des chances présents dans certains territoires.

10. Développer une conférence territoriale co-présidée par l'État et le Territoire, charge à celle-ci de la décliner en conférences territoriales par secteur et à la bonne échelle, et doter les États locaux d'enveloppes financières conséquentes à attribuer à des projets sous son autorité.

La logique d'une intercommunalité est celle de l'intérêt général au service du territoire. Ces propositions sont celles d'un territoire éveillé, qui évolue dans toutes ses sensibilités politiques, et fait de l'intérêt général sa boussole.

Déterminés et prêts à agir, mobilisés sur les enjeux sociaux et écologiques d'aujourd'hui et de demain, dotés d'une feuille de route vertueuse et ambitieuse, nous, élus de l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, affirmons notre volonté de coopération et de dialogue.

Tendant la main aux territoires voisins, attentifs aux évolutions de la demande sociale, convaincus des efforts à entreprendre, soucieux de réduire la « dette environnementale » des futures générations, nous, élus de l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart portons une vision fédératrice à laquelle nous appelons tous les acteurs à apporter leur pleine contribution.

L'urgence est là, nous la constatons tous les jours, nous sommes prêts à affronter le mur : donnons-nous les outils pour le faire collectivement.



L'État doit aussi simplifier, faire confiance aux élus dans les territoires, les autoriser à inventer de nouveaux systèmes d'alliance des territoires qui permettent souplesse, agilité et adaptation aux projets.



Les plus fragiles seront toujours les plus touchés alors même qu'ils auront été ceux qui auront si peu contribué à la catastrophe. Quelle injustice !

L'urgence est là, nous la constatons tous les jours, nous sommes prêts à affronter le mur : donnons-nous les outils pour le faire collectivement.



Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

Hôtel d'Agglomération Grand Paris Sud
500, place des Champs Élysées
91000 Évry-Courcouronnes
Téléphone : 01 69 91 58 58

grandparissud.fr